

LE RETOUR DES COMMUNS

LA CRISE DE L'IDÉOLOGIE PROPRIÉTAIRE

SOUS LA DIRECTION DE BENJAMIN CORIAT

LLL
LES LIENS QUI LIBÈRENT

C'est le premier livre de B. Coriat, à la tête d'une équipe de 20 chercheurs et acteurs de terrain, qui, en 2015, a marqué le moment où les communs refont leur apparition comme nouveau paradigme économique et politique, avec l'irruption du numérique (communs de la connaissance) et de la privatisation à outrance (tout est breveté, même le vivant).

Saint-Etienne en communs...

Alimentation, santé : Biocoop Les Artisons, AMAP, Agriculture urbaine, Supermarché coopératif, Globe42,...

Recycleries et ateliers coopératifs : OCIVELO, ENVIE,...

Finance solidaire et financement de la résilience : LIEN, Label-AlterESS , CIGALES, Crédit coopératif,...

Tiers-lieux : Le Mixeur, Openfactory, La Cartonnerie,...

Urbanisme : Habitat participatif (Les Castors du Crêt de Roc), Rue partagée Saint-Roch,...

Pour illustrer le « retour des communs » autour de nous, et la liste est très incomplète !

Et rappelons que fin 2017 Saint-Etienne était la capitale mondiale du logiciel libre avec les RMLL (rencontres mondiales du logiciel libre).

NICOLE ALIX
JEAN-LOUIS BANCEL
BENJAMIN CORIAT
FRÉDÉRIC SULTAN

VERS UNE RÉPUBLIQUE DES BIENS COMMUNS ?

LLL
LES LIENS QUI LIBÈRENT

C'est le récent livre coordonné par 4 auteurs (dont B. Coriat), avec -à nouveau- une équipe de chercheurs dont on peut suivre les activités à l'adresse :

<http://encommuns.com/>

(Voir notamment leurs "working papers")...

Les auteurs

- **Nicole ALIX**, présidente de la Coop des communs (vient du Crédit coopératif)
 - **Jean-Louis BANCEL**, nombreuses responsabilités dans l'ESS (Mutualité française, Crédit coopératif)
 - **Benjamin CORIAT**, professeur émérite de Sciences économiques à ParisXIII, auteur de Le retour des communs – La crise de l'idéologie propriétaire, LLL, 2015
 - **Frédéric SULTAN**, coordonnateur de Remix the commons
- + 23 contributeurs (économistes, juristes, spécialistes des sciences sociales, universitaires, chercheurs, et praticiens des communs)

Introduction

Nous entrons dans une nouvelle ère des communs :

Ce nouvel âge des communs est « *celui de l'**enracinement** des communs dans la société, de leur **extension** à des domaines sans cesse élargis de la vie sociale et de leur **pérennisation** dans le temps* ».

Une conviction :

« Le commun, la multiplicité des formes dans lesquelles il s'affirme et se déploie, n'est pas destiné à venir « combler » les trous d'un monde capitaliste et marchand voué, *ad vitam æternam*, à dicter sa loi de fer. Instrument d'une citoyenneté refondée, **le commun comme les hybrides auxquels il ne peut manquer de donner lieu** (mutuelles de travail comme dans les coopératives d'activités et d'emploi, coopératives « ouvertes » proposant leurs services sur le Net...) **ont aussi vocation – pensons-nous – à se déployer comme formes économiques majeures, au service du bien commun »**

PLAN

en 5 sections allant en élargissant
le point de vue :

1. Communs, **Travail** et Salariat
2. Communs et **Entrepreneuriat**
3. Le Commun et le **Numérique**
4. Communs, Villes et **Territoires**
5. Communs, Acteurs et **Action Publique**

Où l'on voit que, pour les auteurs, il ne s'agit pas de faire table rase du passé, mais de penser le présent autrement en permettant aux communs de pénétrer toutes les sphères de la vie économique, politique et sociale.

1. Le Travail

Dans un monde où les relations au travail et à l'emploi sont de plus en plus chamboulées, donc ouvertes à l'innovation, les communs peuvent-ils redonner au travail son sens et sa dignité ?

Oui, car ils permettent d'assurer l'essentiel : **autonomie** et **sécurité**.

- autonomie : prise d'initiative et créativité
- sécurité : dont l'assurance d'un revenu décent en période ou non de travail, ce qui pose la question du revenu universel de base.

4 formes d'organisation des communs :

- coopérative de production
- pool de ressources communes
- coopérative d'activités et d'emploi (CAE)
- communs basés sur la production par les pairs (CBPP)

2. Les entreprises

Dans un monde de capitalisme débridé où les inégalités se creusent, les entreprises sont un moyen d'ancrer l'économie dans le réel et, si elles se tournent vers l'intérêt général (c'est-à-dire si elles s'inspirent de l'**ESSE**), de mieux partager le pouvoir, le travail et la valeur, en respectant l'environnement.

De nouvelles formes apparaissent :

- sociétés coopératives d'intérêt collectif (*Coopaname, Enercoop, 1DLab...*)
- réseaux contributifs (*Ouishare, Makesense, Enspiral...*)
- contre-exemples : certaines « start-ups » (*Airbnb, Blablacar, Kawaa...*)

- Coopaname : coopérative (CAE) créée en 2004, Coopaname rassemble à ce jour près de 850 personnes, artisans, free lance et prestataires de services.
- Enercoop : SCIC fournisseur d'électricité d'origine renouvelable
- 1DLAB : SCIC start-up de l'ESS fournissant des ressources numériques
- Airbnb : plateforme de service de logements
- Blablacar : plateforme de service de covoiturage
- Kawaa : plateforme dédiée à l'animation des projets et des événements des communautés...

La contribution de Michel BAUWENS :

cf. "**Manifeste pour une véritable économie collaborative**" (Les Éditions Charles Léopold Mayer, 2017)

M Bauwens propose rien moins que de « sauver le monde » (par la **réappropriation de la valeur** confisquée par le capitalisme *extractif*), grâce à des **sociétés coopératives décentralisées, ouvertes et transparentes** assurant une « redistribution solidaire en interne »

3. Le numérique

Il est la terre d'élection des communs, pour au moins deux raisons :

- **la ressource est inépuisable**
- **elle est « gratuite »**

MAIS :

Pour être un commun, un réseau informationnel doit vérifier les conditions suivantes :

- **une gestion communautaire ou publique qui préserve la ressource**
- **les droits des usagers sont protégés**
- **pas de droits asymétriques de certains acteurs au détriment d'autres**

Ex. : Wikipédia, Réseaux hertziens (Wi-Fi)

Contre-exemple : GAFAM

cf. Loi de 2016 sur la République numérique

- GAFAM : « usant de leur pouvoir de monopole et des forêts de brevets dont ils disposent, [ils] sont en effet à même d'extraire des réseaux ouverts toutes sortes de données des utilisateurs dont ils feront leur miel et leur fortune ; les Gafam sont ainsi à même d'accaparer à leur profit exclusif une large partie de la valeur créée en commun par les usagers du réseau »

- La République numérique : il s'agissait d'introduire dans la loi une notion de biens *déclarés* publics, sans attendre qu'ils « tombent » dans le domaine public ; cela n'a pas été possible, même pas présenté au vote ; mais c'est une première percée et ce n'est que partie remise...

4. Les territoires

« Parler des communs, c'est aussi parler de démocratie. » On est en train de passer de la *démocratie participative* à la *démocratie contributive* : « Des communautés de citoyens s'engagent dans des activités multiples visant « à prendre soin des communs », qu'il s'agisse de rouvrir une école abandonnée, de rénover une friche industrielle ou d'aménager et exploiter un jardin partagé ».

Et quand la politique s'en empare, on change d'échelle : cf. *Barcelone en commun* et les chartes de biens communs en Italie (eau).

- Barcelone en commun : plateforme citoyenne constituée en parti politique de gauche radicale et écologiste en vue des élections municipales de 2015 À Barcelone, qu'elle a remportées
- Italie : dans 140 villes, des chartes de préservation des biens communs engageant municipalités et citoyen.ne.s ; et au niveau de la Constitution, la notion de bien commun apparaît avec un *principe de subsidiarité* beaucoup plus fort que chez nous ; il ne s'agit pas seulement de protéger des ressources naturelles, comme l'eau ou l'air, mais aussi la santé, l'alimentation, le vivant, l'énergie ou la monnaie, et de permettre aux citoyen.ne. De se substituer à l'Etat...

5. L'action publique

Au départ, les communs ont été pensés comme une 3ème voie entre État et Marché. Avec les *open commons* et les biens publics, **l'État** peut jouer un rôle essentiel de **garant** et de **facilitateur**.

A l'inverse, les citoyens usagers des biens publics doivent veiller au caractère public des biens et au respect des droits.

Donc **pas de conception manichéenne ou simpliste des communs**, mais un ensemble de **relations croisées**, pouvant passer par un **rapport de forces**.

On distingue :

- les Commons Property Regime, basés sur un régime de propriété qui partage les droits entre les usagers
- les Open Commons, où l'accès à la ressource et les droits partagés sont garantis par la réglementation, donc par la puissance publique

Conclusion

Constatant que nous sommes entrés dans une nouvelle ère des communs, les auteurs appellent *République des communs* cette impulsion nouvelle.

« N'ignorant rien des difficultés et obstacles à franchir, nous l'appelons de nos vœux, en sachant qu'elle tire sa force de n'être pas figée, en faisant confiance par-dessus tout à la capacité des idées à mettre en mouvement des hommes et des femmes. **Les mille et un exemples de communs** en gestation, déjà installés ou en voie de déploiement, **donnés tout au long de ce livre**, la richesse des débats auxquels ils donnent lieu, attestent au moins de cela : quelque chose autour des communs est bien en cours... Et qui, clairement, n'est pas près de s'arrêter. »



Post-conclusion dalaï-lamesque en forme de clin d'oeil adressé à celles et ceux qui croient encore au TINA...

Bernard Arnaud